

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'INÉLIGIBILITÉ

## Les appareils éligibles



Hors garantie légale ou commerciale (y compris les extensions de garantie)



Non couverts par une assurance



Détenus par les ménages (vs les professionnels)



Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification / IMEI

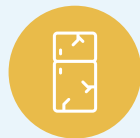


Respectant la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)

## Les interventions non éligibles



Dommages relevant des garanties légales des vices cachés



Dommages d'ordre non fonctionnel



Problèmes résultant d'un usage non-conforme aux prescriptions du constructeur



Remplacement des consommables et accessoires<sup>(1)</sup>



Opération de maintenance dont logicielle<sup>(2)</sup>

(1) A l'exception des batteries inamovibles des téléphones mobiles qui sont prises en charge par le Fonds Réparation.

(2) Les opérations rendues nécessaires par des dysfonctionnements ou des défauts logiciels ne sont pas éligibles au Fonds Réparation.

[label-qualirepar.fr](http://label-qualirepar.fr)

# GUIDE PRATIQUE DU BONUS RÉPARATION

Retrouvez toutes les informations utiles pour appliquer le bonus réparation à vos clients !



**LABEL  
QUALI  
RÉPAR**

**EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**



# CALENDRIER DES PRODUITS ÉLIGIBLES ET MONTANTS DES BONUS RÉPARATION

- Les montants des bonus réparation représentent en moyenne 20% des prix constatés pour la réparation, par produit. Le bonus réparation est déduit de la facture. Le client bénéficie donc d'une réduction immédiate, et le réparateur se fait rembourser le montant du bonus par les éco-organismes.

- Les bonus réparation, sous forme de montants forfaitaires fixes, s'appliquent avec ou sans seuil de déclenchement. Pour la première option, seules les réparations dont le prix est supérieur au seuil de déclenchement peuvent bénéficier du bonus réparation.

2022 - 2023				2024		2025			
Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC	Produit	Bonus TTC		
Aspirateur : balai, robot, traîneau	15 €	Appareil de sport (vélo d'appareillement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)	15 €	Lave-vaisselle	25 €	Four posable	15 €	Climatiseur mobile	25 €
Cave à vin	25 €	Appareil photo numérique	20 €	Machine à café avec filtre	10 €	Friteuse	10 €	Hygiène et Beauté : épilateur, sèche- cheveux, lisseur, rasoir, tondeuse	10 €
Lave-linge	25 €	Audio / Vidéo hors enceinte et vidéo-projecteur : amplificateur, chaîne hi-fi, lecteur DVD, lecteur Enregistreur Audio Vidéo, home-cinéma, table de mixage, tuner / démodulateur	15 €	Machine à café tout automatique	25 €	Imprimante et scanner (seuil de déclenchement : 150€)	35 €	Nettoyeur vapeur	15 €
Perceuse / Visseuse	15 €	Centrale vapeur	20 €	Machine à café proportionné (capsule et dosette)	15 €	Four micro-ondes	20 €	Outils électroportatif*	15 €
Réfrigérateur / Congélateur	25 €	Console de jeux	20 €	Mobilité urbaine : vélo à assistance électrique, trottinette électrique, hoverboard, gyroroue	15 €	Moniteur (seuil de déclenchement : 100€)	30 €	Traitement de l'air hors climatisation : ventilateur, purificateur d'air et humidificateur	10 €
Tablette	25 €	Cuisinière	20 €	Ordinateur portable (seuil de déclenchement : 180€)	45 €	Ordinateur fixe / tout-en-un (seuil de déclenchement : 180€)	45 €		
Téléphone portable	25 €	Drone	15 €	Petit-déjeuner : bouilloire, centrifugeuse et extracteur, grille-pain, presse-agrumes	10 €	Robot culinaire	10 €		
Téléviseur	30 €	Enceinte	20 €	Plaque de cuisson	20 €	Téléphone fixe	10 €		
		Entretien jardin : taille haie électrique, tondeuse à gazon électrique	15 €	Repassage hors centrale vapeur : défroisseur à main, fer à repasser	10 €				
		Four encastrable (hors micro-ondes)	20 €	Sèche-linge	25 €				
		Hotte	20 €	Vidéoprojecteur	30 €				
		Instrument de musique	15 €						

Note (1) Bonus financiers proposés pour le lancement du dispositif, sous réserve de modification le cas échéant.

Note (2) Le Bonus financier s'applique à concurrence du montant de la facture réparation : si le montant TTC de la facture est inférieur au montant du bonus financier, la réparation n'est pas prise en charge par le Fonds.

\* Les produits concernés seront définis en concertation avec la filière Articles de Bricolage et de Jardinage.